



Bourg-en-Bresse, le 09 Avril 2015

Monsieur le Maire de THIL,

Vous avez candidaté à l'appel à projets expérimental "densification douce maîtrisée", lancé par la Direction Départementale des Territoires de l'Ain et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ain.

Nous avons le plaisir de vous informer que **vosre candidature a été retenue** par le jury qui s'est réuni le 25 mars 2015, pour le quartier "les berges du Rhône".

Vous serez contacté prochainement afin de convenir d'une date de réunion avec la DDT et le CAUE.
Cette première rencontre marquera le lancement de l'expérimentation sur votre commune.

Les interlocuteurs qui vous accompagneront lors de cette expérimentation sont :

à la DDT : Florence MARTIGNONI - florence.martignoni@ain.gouv.fr - 04.74.45.62.60
au CAUE de l'Ain : Isabelle Roger-Favre - irogerfavre@caue-ain.com - 07.61.33.55.83

Veillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de notre considération très distinguée.

Le directeur départemental
des territoires de l'Ain

G. PERRIN



Le directeur du Conseil
d'Architecture, d'Urbanisme
et d'Environnement de l'Ain

B. LUGAZ





**LA DENSIFICATION
DOUCE MAÎTRISÉE**

Procès-verbal de la réunion du jury "Appel à projets densification douce maîtrisée" du 25 mars 2015

Ordre du jour :

L'objectif de ce jury est de désigner les 3 communes lauréates de l'appel à projets densification douce maîtrisée organisé au niveau départemental par la DDT et le CAUE de l'Ain, avec l'appui méthodologique du CEREMA.

1-Composition du jury

Le jury pour cet appel à projets est composé de 10 membres :

Monsieur COLLARD Christian, président de l'association des architectes de l'Ain,

Monsieur MORRIER Pierre, directeur de l'établissement public foncier de l'Ain,

Monsieur BONNET Emmanuel, représentant de la chambre syndicale des géomètres de la région Rhône-Alpes,

Maître PERRILLAT Delphine, représentante de la chambre des notaires de l'Ain,

Monsieur COLIN Dominique, directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, de l'économie et de l'environnement du Conseil Général de l'Ain,

Monsieur DESGRANCHAMPS Guy, architecte conseil d'État de l'Ain,

Monsieur RACHEZ Guillaume, paysagiste conseil d'État de l'Ain,

Madame DER MADIROSSIAIN Laure, représentante du CEREMA,

Monsieur LUGAZ Bruno, directeur du CAUE de l'Ain,

Monsieur PERRIN Gérard, directeur de la DDT de l'Ain.

2- Déroulement de la réunion du jury

Le CAUE et la DDT de l'Ain ont présenté les 10 candidatures recevables aux membres du jury.

La candidature de la commune de POUIGNY n'est pas recevable car elle est arrivée hors délai (18 mars 2015).

A l'issue de débats riches et d'échanges forts intéressants entre les membres du jury, le jury a élu à l'unanimité les 3 communes suivantes comme lauréates :

- **BOURG-EN-BRESSE (quartier "les Vennes")**
- **PRÉVESSIN-MOËNS (quartier Ravoire -Centre)**
- **THIL**

Parmi les communes non retenues :

- 5 d'entre elles ont été considérées comme étant hors du champ de l'appel à projets car ne concernaient que des terrains nus à urbaniser. Il s'agit des communes de ATTIGNAT, ARTEMARE, BEAUREGARD, NEUVILLE-LES-DAMES et REPLONGES.

- 2 autres ne correspondaient pas à l'ensemble des critères attendus (DIVONNE-LES-BAINS et AMBERIEU-EN-BUGEY)

Les projets présentés par les communes d'Attignat, Artemare, Beauregard, Neuville-les-Dames et Replonges ont cependant attiré l'attention des membres du jury.

La DDT et le CAUE inviteront ces 5 communes à prendre contact, pour échanger avec les municipalités sur les projets présentés.

3- Suites données à la réunion du jury

La DDT et le CAUE informeront les membres du jury des suites données aux rencontres avec les collectivités.

Un courrier de réponse sera transmis à chacune des communes ayant candidaté. Une copie sera envoyée aux membres du jury.

Dans le cadre de cette expérimentation, 3 séminaires/ateliers seront organisés par l'équipe projet, selon le cahier des charges de l'appel à projets.

L'ensemble des collectivités, les partenaires ainsi que les membres du jury seront conviés à ces séminaires afin de suivre les travaux menés avec les 3 communes lauréates.

Le directeur départemental des territoires de l'Ain



G. PERRIN

Le directeur du CAUE de l'Ain



B. LUGAZ

